



MÉTHODES  
**PEAT**

## Charte Éthique des Méthodes PEAT

### **Formation-Qualification :**

Le praticien **des Méthodes PEAT** s'engage à ne faire référence qu'au statut que lui confère la ou les formations qu'il a suivie(s), validée(s) par le formateur dont il a reçu scrupuleusement la ou les formations.

Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du niveau 1 des Méthodes Peat. Une certification sera validée d'une part par la pratique en binômes de chaque technique ; d'autre part par la constitution d'un book décrivant l'application de tous les protocoles enseignés avec au minimum 5 pratiques du Deep Peat ainsi que les commentaires des personnes qui ont reçu ses séances.

Le Praticien **des Méthodes PEAT** aura ainsi pleinement acquis au cours de sa formation les cadres méthodologiques, théoriques, techniques et pratiques propres à la méthode au travers desquels il se définit professionnellement. Il s'engage à respecter les concepts et principes généraux des Méthodes Peat.

### **Compétence :**

Le Praticien **des Méthodes PEAT** accepte des clients adaptés à sa formation, à ses compétences et à ses modalités de supervision et doit prêter attention aux limites de ses compétences.

Lorsque le Praticien reconnaît qu'il atteint ses limites, la consultation d'un collègue ou d'un superviseur est essentielle. Il peut aussi s'avérer approprié d'adresser le client à quelqu'un d'autre.

### **Travail sur soi et formation continue :**

Le Praticien **des Méthodes PEAT** a une responsabilité particulière qui consiste à poursuivre son développement personnel et professionnel : au travers d'une thérapie personnelle, d'une pratique des techniques sur lui-même, d'une supervision individuelle et de groupe pour une mise à niveau et un

renforcement de l'usage des protocoles. (Un calendrier de dates sera proposé avec différents formateurs)

Il s'engage ainsi à actualiser régulièrement son savoir et ses compétences afin de répondre aux attentes du public et aux évolutions des méthodes.

### **Reconnaissance de l'influence inhérente à la situation :**

Le Praticien **des Méthodes PEAT** est conscient de l'importance de la relation pour l'efficacité de la thérapie, reconnaît le pouvoir et l'influence inhérente à la situation.

Il agit en cohérence avec cette reconnaissance afin de ne pas exploiter ses clients financièrement, sexuellement ou émotionnellement à son propre avantage ou pour ses propres besoins. Il s'abstient de tout passage à l'acte (sexuel, violent, etc.) et de toute autre forme d'abus de pouvoir.

### **Contrat moral :**

Les contrats avec les clients, qu'ils soient écrits ou verbaux, sont explicites à propos des honoraires, des modalités de paiement, des congés, des annulations de séance de la part du client comme du Praticien. La durée de la thérapie, l'envoi à un autre Praticien, la fin de la thérapie font l'objet d'une discussion avec le client et un accord mutuel est recherché.

### **Secret Professionnel :**

Le Praticien **des Méthodes PEAT** est tenu au respect du secret professionnel envers ses clients, pour tout ce qui lui est confié dans l'exercice de sa profession. Dans le cas de conduite de groupe, il informera les participants du respect de la confidentialité qui s'applique à chacun d'eux.

Il s'engage à conserver l'indépendance de son éthique professionnelle lorsqu'il intervient sous l'autorité d'une entreprise ou d'un organisme.

(Nul ne peut lever le secret professionnel sauf dans le cadre des dispositions prévues par la législation en vigueur).

### **Règles d'hygiène :**

Le Praticien des Méthodes PEAT reconnaît l'importance du respect des conditions d'hygiène nécessaires pour l'exercice de son activité professionnelle. Il fournira donc les efforts pour recevoir les personnes dans les meilleures conditions possibles et respectera les règles légales et de bonnes mœurs applicables à la spécificité de son activité.

### **Transparence :**

Le Praticien **des Méthodes PEAT** accepte de déclarer des informations justes et fiables à la fois sur son parcours, ses certifications et/ou diplômes et son champ de compétence.

Il reconnait l'importance de porter à la connaissance du public, de manière claire et précise, sans tromperie, tous les prix des prestations et services proposés.

### **Discrétion :**

Dans le cadre de la relation d'aide et d'accompagnement à la personne, il s'abstient de tout jugement, et assure avec bienveillance, discrétion et compétence, son rôle en accord avec les autres professionnels.

Dans le cas de consultation pour maladie, le Praticien doit s'assurer qu'un diagnostic médical a été posé. Il ne doit jamais demander à un client d'interrompre un traitement médical, s'assure de sa surveillance médicale et encourage la personne malade à se soumettre à cette surveillance périodique.

### **Diffusion-Image-Publicité :**

Le praticien des **Méthodes PEAT** s'engage à diffuser des informations claires et veille à la préservation de l'image respectueuse et valorisante des méthodes PEAT auprès du public ou des médias leur permettant d'appréhender la profession à sa juste mesure.

Il s'engage à user de son droit de rectification auprès des médias afin de contribuer au sérieux des informations communiquées au public sur les Méthodes PEAT.

### **Coopération-Respect-Solidarité :**

Le praticien des **Méthodes PEAT** fait preuve de respect, de courtoisie, de bonne foi et de solidarité envers ses confrères. Il coopère avec ceux qui le sollicitent et facilite, dans la mesure de ses moyens, leur intégration dans la profession. Il collabore avec les autres professionnels en accompagnement de la personne ou en santé humaine.

### **Recours Non-respect Charte Professionnelle :**

Toute infraction à une règle déontologique de la présente charte peut faire l'objet d'un recours de l'Association, qui réunit alors une commission en vue de se prononcer sur le litige évoqué.

En cas de non-respect avéré, des règles pour lesquelles le praticien signataire s'est engagé à honorer, des sanctions peuvent être envisagées à son égard après information de ses possibilités de recours judiciaires.

### **Annuaire des praticiens :**

La signature de cette présente charte éthique ainsi que le règlement de la cotisation annuelle donnent droit à la parution dans l'annuaire des praticiens des Méthodes Peat, à l'accès au blog du site internet.

Nom du Praticien des Méthodes Peat :

Date :

Signature :

Tampon et signature du formateur :